

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

DECISION DU

26/11/2019

N° E19000061 /06

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF

M. Guy HERON  
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 19/11/2019, la lettre par laquelle le préfet des Alpes-Maritimes demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- *enquête publique relative au Plan de Prévention des Risques (PPR) naturels inondations de la commune de Vallauris ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Guy HERON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée au préfet des Alpes-Maritimes, au ministre de la transition écologique et solidaire et à Monsieur Guy HERON.

Copie sera adressée au maire de Vallauris.

Fait à Nice, le 26/11/2019

La Présidente,

Pour expédition conforme

et le greffier en chef,

C. BERTOLOTTI



Pascale Rousselle